

Introduction

Louvre Banque Privée prend en considération, dans les conseils en investissement, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les « incidences négatives en matière de durabilité » renvoient aux conséquences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Modalités de suivi de la prise en compte des incidences négatives par les producteurs

En particulier, Louvre Banque Privée s'assure que, au niveau entité, les producteurs sélectionnés remplissent leurs obligations au titre de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement "Transparence" ou "SFDR" en anglais), notamment :

- ◆ La publication et la mise à jour annuelle de leur politique de prise en compte des incidences négatives sur les décisions d'investissement.
- ◆ La publication et la mise à jour annuelle du rapport qualitatif et quantitatif sur les indicateurs d'incidences négatives, comprenant le résultat constaté des indicateurs d'incidences négatives des investissements réalisés par les entités ainsi que le plan d'amélioration.

Louvre Banque Privée a recours pour ces qualifications aux services de La Banque Postale Asset Management (LBP AM) qui met en place des due diligences pour la sélection et la qualification des sociétés de gestion à travers un Questionnaire de Due Diligence.

Ce Questionnaire de Due Diligence (QDD) a été élaboré pour aider les distributeurs à comprendre et à évaluer les approches des sociétés de gestion en matière d'investissement durable.

Le QDD est un questionnaire type adapté et personnalisé pour intégrer les problématiques propres au règlement SFDR et pour répondre aux différents points de contrôle de Louvre Banque Privée ainsi que des autres entités du groupe La Banque Postale.

Il porte notamment sur les critères extra-financiers suivants chez les producteurs (sociétés de gestion) sélectionnés :

- Philosophie d'investissement responsable,
- Moyens consacrés à l'investissement socialement responsable,
- Gamme et encours de produits socialement responsables,

- Respect de la réglementation extra-financière (SFDR, Taxonomie...),
- Politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et Politique de rémunération responsable,
- Intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus d'investissement, sélectivité (via une notation extra-financière minimale), définition des seuils de durabilité, prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement en matière de durabilité),
 - Listes d'exclusion,
 - Politique Climat, alignement avec les accords de Paris,
 - Politique en termes de Biodiversité,
 - Dispositif de vote et d'engagement,
 - Reporting extra-financier.
- Questionnaire d'intégrité pour chaque nouveau partenaire référencé vérifiant la mise en œuvre par le partenaire d'un programme de lutte anticorruption, l'absence de sanction/condamnation et l'évaluation globale de l'intégrité du partenaire

Ce questionnaire est actuellement mis en œuvre sur les sociétés de gestion d'actifs liquides. Une réflexion est en cours pour adapter le questionnaire aux sociétés de gestion d'actifs non cotés (immobilier, capital investissement...).

Les EMTN (Euro Medium Term Notes) ne sont pas soumis à ce même processus, ces produits n'étant pas dans le périmètre de SFDR. Néanmoins, des démarches ont également été engagées en faveur d'une meilleure prise en compte des critères ESG sur les indices sous-jacents.

En plus de ces due diligences effectuées par LBP AM, Louvre Banque Privée pourra analyser le résultat des rapports qualitatifs et quantitatifs sur les indicateurs d'incidences négatives, comprenant à la fois le résultat constaté des indicateurs d'incidences négatives des investissements réalisés par les entités et le plan d'amélioration.

En cas de résultat insuffisant ou de dégradation significative d'une catégorie d'incidences négatives, Louvre Banque Privée pourra vérifier si une trajectoire d'amélioration a été définie. Lorsque cette trajectoire d'amélioration paraît insuffisante, Louvre Banque Privée entamera une démarche d'engagement vis-à-vis du producteur concerné, pour l'inciter à mettre en place une trajectoire d'amélioration plus ambitieuse.

Louvre Banque Privée demande à ses producteurs partenaires de remplir leurs obligations au titre de l'article 4 du règlement SFDR, notamment la publication et la mise à jour annuelle, pour chaque produit distribué par Louvre Banque Privée éligible à SFDR, des informations précontractuelles et des informations périodiques relatives à la prise en compte des incidences négatives par le produit.

2 Modalités de prise en compte des incidences négatives au niveau des produits

Louvre Banque Privée s'assurera également que les modalités de prise en compte des incidences négatives correspondent à ses standards, ce qui signifie que cette prise en compte peut passer par des stratégies :

- ◆ D'exclusion
- ◆ De vote et d'engagement
- ◆ De sélection "best in class" (choix des entreprises les plus vertueuses de leur secteur) ou "best in universe" (choix des entreprises les plus vertueuses parmi tout l'univers d'investissement disponible, indépendamment du secteur)
- ◆ D'application d'indicateurs chiffrés

Louvre Banque Privée n'applique pas elle-même de hiérarchisation ou de sélection entre ces modalités de prise en compte des principales incidences négatives, mais encourage ses producteurs à s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de prise en compte des incidences négatives, notamment en recourant le plus souvent possible à des objectifs chiffrés.

Louvre Banque Privée encourage également ses producteurs à mettre en place à chaque fois que cela est possible une stratégie d'amélioration au niveau produit, en se fixant de manière progressive des indicateurs de plus en plus ambitieux.

